



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Nogent PDC :

Réorg : La CFDT vous informe

La CFDT a été reçue par la Direction le 14 février 2011 afin d'imposer nos revendications. Au cours de cette réunion, la CFDT a réitéré son désaccord sur les reprises d'emploi et suppressions de quartiers subies.

En effet, nous contestons la recherche effrénée de la productivité par la mise en place des nouvelles normes et cadences, la fusion, l'intégration de la part sécable au casier sans réel recul sur le sujet !

Alors c'est NON et pour toutes ses raisons, la CFDT votera contre la réorganisation de Nogent lors des instances départementales comme à chaque fois.

En revanche, la CFDT prendra ses responsabilités vis-à-vis des agents et signera l'accord sur les régimes de travail garantissant ainsi les repos dont le samedi. Les métiers de la distribution ne peuvent se faire sans repos, c'est pourquoi nous avons du mal à comprendre la politique de SUD et CGT voir FO dans certains bureaux refusant les scénarios avec repos.

La CFDT obtient des contreparties et maintient ses revendications :

- Nous avons demandé un report de la mise en oeuvre de la sécabilité des lundis et mardis, nous avons obtenu un report de 3 semaines soit un démarrage de la nouvelle organisation le 19 avril et un démarrage de la sécabilité le 9 mai 2011.

- Concernant la sécabilité programmée, nous avons rappelé notre opposition et avons pu réduire à 7 semaines pour 2011, celle de novembre étant supprimée.

- La CFDT a obtenu un rouleur supplémentaire mutualisé à l'établissement.

- Concernant les facteurs qualités, nous n'avons pas obtenu de samedi intégré dans leur planning de repos mais la Directrice s'est engagée à leurs en octroyer en priorité dès qu'ils seront à disposition.

- Au niveau des promotions, la CFDT demande l'accès au 2.3 pour les facteurs qualité, des facteurs référents 1.3 supplémentaires et l'accès au 2.1 pour les facteurs 1.3 les plus anciens.

- La CFDT demande la transformation en CDI des CDD actuellement dans l'établissement. La Direction accepte 2 à 3 CDI en fonction du nombre de départ.

Une CFDT porteur de vos revendications avec Vous, pour Vous